

Centre de la petite enfance et garderie

Renseignements importants

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la Loi et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction des plaintes et des inspections](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

Abréviation utilisé dans la section de l'article visé :

R : renvoie au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

Coordonnées

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

Directives

Si le produit d'entretien ou le produit toxique ne se trouve pas dans son contenant d'origine ou que son étiquette est illisible : étiqueter et inscrire clairement ce qu'est le produit (ex. : lave-vitres) ou ce que contient le mélange (ex. : 10 % de javellisant et 90 % d'eau).

Les produits d'entretien et les produits toxiques doivent être hors de portée des enfants. Un objet placé à une hauteur de 1,5 mètre est considéré en général comme étant hors de portée des enfants âgés de moins de 5 ans; s'assurer néanmoins, en tenant compte de la taille des enfants, que l'objet est hors d'atteinte.

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
Chaque produit d'entretien ou produit toxique est :				
• muni d'une étiquette claire	R121.9	☐	☐	
• hors de portée des enfants		☐	☐	
• entreposé dans un espace de rangement réservé à cette fin		☐	☐	
• entreposé dans un espace de rangement sous clé		☐	☐	